

« L'apprentissage doit être une voie d'excellence »

le 26 mars 2018 - Gabrielle CORSAT - Territoires - Isère rhodanienne



Lycée de l'Edit, lycée François-Verguin : la députée LREM, **Monique Limon**, s'est déplacé dans deux établissements du Pays roussillonnais afin de présenter et défendre la réforme sur l'apprentissage.

Membre du groupe d'étude à l'Assemblée nationale sur la réforme de l'apprentissage, **Monique Limon**, a organisé une 3^e rencontre territoriale. Une rencontre qui a été l'occasion pour les participants de s'exprimer sur les 20 mesures gouvernementales annoncées par la ministre du Travail, Muriel Penicaud. « L'apprentissage doit être une voie d'excellence » : tels ont été les mots de Monique Limon, députée de la 7^e circonscription de l'Isère lors de ses visites en Pays roussillonnais dans le cadre de la semaine nationale sur l'apprentissage le 16 mars dernier.

Et c'est sur les bancs du lycée François-Verguin que la députée a commencé sa visite. Géré par le GIE Osiris et accueillant 75 élèves, le lycée Verguin prépare les élèves au Bac Pro PCEPC, procédé de chimie, traitement de l'eau et des papiers cartons. Il est précurseur dans le domaine de la formation et de l'insertion pro, tant dans ses modalités de fonctionnement que dans sa proximité avec les industriels locaux. En effet, celui-ci anticipe les besoins en matière de recrutement des entreprises implantées sur la plateforme chimique de Roussillon/Les Roches. Son implication dans la mise en place d'un campus des métiers autour de la chimie est porteuse d'avenir pour le territoire et les perspectives de formation à l'échelle régionale.

La réforme se veut organisée autour de quatre axes. Valoriser l'apprentissage et rendre cette voie plus attractive, protéger les apprentis et leurs statuts. Mais également améliorer la formation ainsi que la simplification de la vie des entreprises. Lors des tables rondes, les participants ont pu s'exprimer directement sur ce, qui leur semblaient positifs, et à l'inverse, sur les mesures qui leur apparaissent moins pertinentes par rapport à la réforme globale de l'apprentissage. Des questions demeurent, notamment de la part d'acteurs qui présentent un certain nombre de spécificités, comme les établissements agricoles. Mais globalement, il ressort plutôt un satisfecit sur ces mesures, leurs caractères pratiques pour la plupart d'entre elles. La discussion a été libre, ce qui a pu parfois générer des débats plus ou moins vifs, démontrant au passage tout l'intérêt du sujet.

Au terme de la réunion, la parlementaire a annoncé qu'elle souhaitait de nouveau rencontrer les acteurs de l'apprentissage courant 2019 afin de pouvoir faire un point d'étape sur les retombées de ces mesures. Ainsi, de co-constructeur de la loi, les acteurs de l'apprentissage de la 7^e circonscription seront appelés demain à être les co-évaluateurs de cette loi.